

Femmes et Vins du Monde - Concours International™

Vins du Monde exclusivement dégustés et jugés par les Femmes Expertes Internationales



03 mai 2020
ÉDITION 14 - MONACO

**PREMIER CONCOURS VINICOLE FRANCAIS
VINS DE FRANCE ET DU MONDE EXCLUSIVEMENT
DEGUSTES ET JUGÉS PAR LES FEMMES EXPERTES INTERNATIONALES**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS & RECEPTION DES ECHANTILLONS
25 avril 2020

Women and Wines of the World - International Competition™

Wines of the World exclusively tasted and judged by Female international Experts

*Concours français inscrit sur la liste des concours vinicoles français dont les médailles peuvent figurer dans l'étiquetage des vins produits en France conformément à l'arrêté du 13 février 2013.
En application du décret N°2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits viti-vinicoles et à certaines pratiques œnologiques.*

LE RENDEZ-VOUS DES RÉFÉRENCES INTERNATIONALES DES VINS DU MONDE

Vins du Monde soumis aux Expertes Internationales de l'œnologie, de la viticulture, du vin, de l'œnotourisme, du digital, du grand public œnophile, des médias, de la gastronomie et du business.



Monaco 2020, 14^{ème} Edition

Femmes et Vins du Monde Concours International™
Women and Wines of the World International Competition™

Nouvelles visions, Nouvelles perceptions
Un concours international de vins, unique au monde
dans le haut lieu des Références Internationales - Monaco

- Un Club unique au monde - Une alliance fondamentale
Entre le palmarès du concours international de vins
"Femmes et Vins du Monde" et le "Club Femmes et Vins du Monde",
ouvert aux hommes et aux femmes,
Qui offre de nouvelles perspectives et une approche originale Packaging,
Pour les professionnels, les connaisseurs, les amateurs et le grand public,
En leur faisant découvrir le palmarès des vins autrement.
- Des "Accordeurs de Goûts et de Saveurs" charismatiques :
Chefs étoilés, chefs, chefs pâtisseries, cuisiniers, sommeliers, étudiants, artistes, gourmets et
épicuriens ...
Venus d'horizons, de cultures et de styles différents,
Toujours plus nombreux et créatifs.
Ils percent pour nous, les secrets des Goûts et des Saveurs
Avant de se livrer en toute complicité.
- Au final, un concert international de Goûts et de Saveurs,
Créant des liens passionnants et passionnés
Entre les Nova de Diamant et d'Argent
Et leurs mets pour le grand plaisir de nos sens.



Femmes et Vins du Monde, un concours international de vins
Qui vous ouvre l'esprit sur un monde en pleine mutation
Et vous offre les Goûts et les Saveurs de vos ambitions.
Femmes et Vins du Monde, les Goûts et les Saveurs du futur !

Nous vous invitons, cher participant, à télécharger votre dossier
d'inscription au concours international de vins (6 langues au choix) sur
notre site internet dès à présent
www.femmesetvinsdumonde.com

www.bestoffemmesetvinsdumonde.com
(Tous les nova remises depuis la première édition en 2007)



AVANTAGES DU CONCOURS INTERNATIONAL

• RECOMPENSES

- MEDAILLES / STICKERS
- DIPLOME
- GRAND CONCOURS PACKAGING (Seulement pour les vins sélectionnés par respect pour le consommateur)



• PROMOTION

- Accordeurs de Goûts et de Saveurs - www.lecarredeschefs.com
- Référencement web pour l'oenotourisme- www.wineturism.best
- Référencement sur les marchés asiatiques - www.putaojiu.fr
- Référencement culturel : www.artmillesimes.com
- Edition OPEN GRAND PUBLIC - www.opentastingwines.com



• COMMUNICATION INTERNATIONALE ET DIFFUSION

- Plus de 5 000 média
- Plus de 6 000 restaurants
- Plus de 10 000 importateurs et distributeurs
- Réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, Wech



PARTENAIRES

Hub Web Conciergerie - Market Place
For products of contests award-winning and selected



WWW.BOXOFFICEWINES.XYZ

VISIBILITE X BUSINESS

Box  office Wines



Le Meilleur - L'Excellent - Le Gourmand

Always work in progress...

Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™

REGLEMENT

GuFemmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ est organisé par l'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ 29 rue des templeiers 83000 TOULON (France).

Article 1 : OBJET DU CONCOURS

Ce concours international s'adresse aux vins avec indication géographique provenant de tous pays et de toutes régions viticoles qui seront dégustés exclusivement par les femmes. En ce qui concerne les vins français, ceux-ci doivent avoir fait une déclaration de revendication prévue aux articles D. 644-5 et D. 646-6 du code rural. Les vins sans indication géographique ne sont pas admis à concourir.

La visée de ce concours international est de valoriser les qualités fondamentales des vins avec indication géographique et de récompenser ceux qui auront atteint les niveaux organoleptiques se rapprochant du summum organoleptique de leur appellation ou de leur origine.

Ce concours international est aussi destiné à encourager et à mettre en lumière le rôle des femmes et des métiers qu'elles exercent dans le monde de la vigne et du vin au niveau international.

Les distinctions remises lors de ce concours international à travers les vins primés participent :

- à l'obtention pour les compétiteurs d'une évaluation représentative de leurs produits
- à l'encouragement de la mise en marché d'un produit de qualité tant au niveau du produit que de sa présentation
- à promouvoir la qualité, la diversité et l'excellence des vins d'une appellation ou d'une origine et à l'expansion de la culture de la vigne et du vin au niveau international.
- à renforcer l'identité et la perception technique des vins auprès des consommateurs au niveau

International

- à apporter une réponse au 80% des consommateurs en attente d'un message sur le vin

en leur offrant des références internationales.

Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ est organisé dans le respect du règlement ci-après énoncé.

Article 2 : LES COMPETITEURS

Sont admis à participer:

- Les vigneron ou vigneronnes récoltants,
- Les vigneron ou vigneronnes récoltants coopérateurs,
- les coopératives viticoles,
- les unions de coopératives viticoles,
- les groupements de producteurs ou de productrices,
- les négociants ou négociantes éleveurs,
- les producteurs ou productrices négociants,
- les importateurs,
- les distributeurs.

Article 3 : DISPONIBILITE DU VIN

Les conditions de participation à Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ sont les suivantes:

- Les vins doivent obligatoirement être mis en bouteille et être prêt à la commercialisation. Les vins conditionnés en outres à vin sont également autorisés à participer.
- Leurs étiquettes de commercialisation doivent être conformes :
- à la réglementation communautaire pour les états membres de l'U.E. et à la réglementation en vigueur pour les vins produits en France.
- à la réglementation en vigueur dans le pays d'élaboration et aux dispositions d'importation pour les pays tiers.

Le vin qui concourt doit être disponible dans une quantité d'au moins 1080 litres.

Toutefois lorsque la production est particulièrement faible pour certaines catégories de vin, le lot pourra être inférieur à 1080 litres mais toujours supérieur à 108 litres.

Article 4 : PRESENTATION DES ECHANTILLONS

Pour participer, les vins doivent provenir d'un lot homogène. Le lot homogène est un ensemble d'unités de vente d'un vin conditionné en bouteille ou en outre à vin qui a été élaboré et conditionné dans des conditions pratiquement identiques et qui présente des caractéristiques organoleptiques et analytiques similaires. Ce lot doit être disponible et détenu en vue de la consommation.

Chaque échantillon doit être présenté dans les conditions suivantes :

- Six bouteilles de 0.5l à 1.5l environ par échantillon ou équivalent litre.
- Les bouteilles doivent être habillées avec leur étiquetage de commercialisation.

Article 5 : ENVOI DES ECHANTILLONS

Chaque échantillon doit parvenir au lieu indiqué avant la date mentionnée sur la fiche d'inscription accompagnée de sa fiche d'inscription, de son analyse œnologique ainsi que de son étiquette permettant l'identification de l'échantillon.

A son arrivée, chaque échantillon est contrôlé par rapport à la fiche d'inscription reçue et à son bulletin d'analyse et à sa déclaration de revendication pour les vins produits en France bénéficiant d'une IG.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ se réserve le droit d'éliminer les échantillons parvenant après la date de clôture de réception des échantillons indiqué sur la fiche d'inscription.

L'expédition est faite aux frais du concurrent et à ses risques et périls.

Tout échantillon envoyé en port dû sera refusé. Aucun échantillon refusé ne sera retourné.

Article 6 : REGLES D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Sont obligatoires pour l'enregistrement au concours :

- La fiche d'inscription,
- le bulletin d'analyses de moins d'un an,
- la déclaration de revendication pour les vins produits en France bénéficiant d'une IG
- le règlement des droits d'inscription.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ réceptionne les échantillons, les droits d'inscription et élimine ceux qui ne sont pas conformes au présent règlement.

A. FICHE D'INSCRIPTION

Une fiche d'inscription doit être complétée pour chaque échantillon et renvoyée à l'adresse avant la date indiquée sur celle-ci, accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ se réserve le droit de refuser l'inscription parvenant après la date de clôture d'inscription.

Toute fiche non accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses sera refusée.

B. LE BULLETIN D'ANALYSES

Un bulletin d'analyses de moins d'un an doit obligatoirement accompagner chaque échantillon.

Ce bulletin comportera les éléments permettant d'identifier l'échantillon et les indications suivantes :

- Titre alcoolométrique à 20 degrés centigrade (Vol %) acquis et en puissance.
- Sucres (glucose + fructose) g/l
- Acidité totale en meq/l
- Acidité volatile en meq/l
- Dioxyde de soufre (SO2) total (mg/l)

- Dioxyde de soufre (SO2) libre (mg/l)

- Pour les vins mousseux et pétillants, surpression dans la bouteille (bars) (hPa)

Le compétiteur et l'organisateur du concours conserveront un échantillon de chaque vin primé avec son bulletin d'analyse et sa fiche d'inscription.

Ces échantillons sont tenus à la disposition des services de contrôle de la DGCCRF, pendant une période de un an, les fiches d'inscription ainsi que les analyses durant 5 ans.

C. LE REGLEMENT

• En France :

• soit par chèque bancaire • soit par virement bancaire • soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).

• Hors France:

• soit par virement bancaire • soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).

à l'ordre de L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ joint à la fiche d'inscription,

DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription en euros PAR ÉCHANTILLON présenté s'élevé à

Nombre d'échantillons présentés	France	U.E	Hors U.E.
1 échantillon	199.00€ HT + TVA 20%	199.00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire	199.00€ HT
2 échantillons	159.00€ HT +TVA 20% chacun	159.00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	159.00€ HT chacun
3 échantillons et plus	139.00€ HT +TVA 20% chacun	139.00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	139.00€ HT chacun

Les frais de banque ne sont pas pris en charge par l'Association Femmes et

Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™.

En aucun cas, le droit d'inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement, quels que soient les motifs d'annulation d'une inscription.

Article 7 : REGLES D'ORGANISATION DU CONCOURS

Les échantillons seront proposés à la dégustation des jurys de façon totalement anonyme.

A son arrivée, l'échantillon est identifié par une étiquette apposée sur la bouteille indiquant le nom du concours, l'année, le numéro d'enregistrement (Producteur – N° arrivé d'échantillon). Les échantillons qui n'auront pas de bague cette 35-100 TR ou de bague couronne de 29 seront reconditionnés dans un type de bouteille avec cette bague.

La mise sous anonymat se fait par la mise en sac de l'échantillon afin d'être présenté aux dégustatrices. Le sac contenant l'échantillon est de couleur noire et bouffant.

L'échantillon est présenté sans capsule de bouchage, sur le sac contenant l'échantillon est indiqué sur une étiquette, le numéro d'anonymat (jury, série et n° d'ordre)

Les échantillons seront regroupés selon leur catégorie (couleur, type, cépage) et seront dégustés en série et/ou mini série dans la série. Dans une catégorie, si le nombre de concurrents est inférieur à trois au moment des inscriptions, la catégorie peut être soit supprimée soit regroupée sur décision de l'organisateur. Les échantillons concernés peuvent également être réinscrits dans une catégorie générale.

Le directeur technique transmet au commissaire général les éléments d'anonymat. Le commissaire général prend toutes les dispositions pour que les échantillons soumis à la dégustation soient rendus strictement anonymes. Il peut faire procéder à tout transvasement, changement d'emballage, masquage ou toute autre opération nécessaire à la préservation de l'anonymat strict des échantillons.

Aucune récompense ne peut être attribuée à une catégorie qui ne contiendrait pas un nombre suffisant d'échantillons : 3 échantillons minimum de 3 concurrents différents

Chaque vin est dégusté et noté individuellement et non comparativement.

Le nombre total de jurés femmes internationales est fixé en fonction du nombre d'échantillons présentés. Le barème de notation adopté est un système par point selon la fiche de dégustation O.I.V/UEOM sur 100 points.La commission technique de l'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ désigne nominativement les membres féminins de chaque jury à travers sa base de données dégustateurs internationaux.

Chaque jury comprend 5 jurées féminines, 3 jurées étrangères et 2 jurées françaises ou 2 jurées étrangères et 3 jurées françaises issues de chacun des collèges suivants : Chaque jury est composé d'une jurée issue de chacun des 4 premiers collèges professionnels internationaux correspondant à la mise en avant des métiers de la vigne et du vin ci-dessous.

Nous trouverons une jurée de la catégorie découverte amateur. Le choix d'intégrer des amatrices est une volonté délibérée car ce collégie reflète les goûts et les attentes des consommateurs.

- collégie 1 : œnologues ou vinificatrices, françaises ou étrangères, présidentes de jurys
- collégie 2 : production et affiliés, secrétaire : personne travaillant en amont de la filière vin : vigneronne, responsable de laboratoire, technicienne viticole, verrier, bouchonnier, imprimeur, etc...
- collégie 3 : commercialisation, diffusion, œnotourisme : personne travaillant en aval de la filière vin : négociantes, sommière, caviste, exportatrice, Chef, traiteur etc...
- collégie 4 : éducation, formation, communication, relations publiques, médias : personne qui forment du cap au doctorat en passant par la formation professionnelle aux métiers de la vigne et du vin ; et personne qui recueille professionnellement des informations, écrit des articles ou publie des reportages (écrits, audio, photo ou vidéo) dans le monde de la vigne et du vin.
- collégie 5 : découverte, consommation, aficionada, épicière, hédoniste.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ recueille une déclaration sur l'honneur des membres de jury mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises, établissements, organisations professionnelles ou associations dont les activités, produits ou intérêts peuvent concerner les vins présentés au concours. Une jurée ne peut juger ses vins.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ désigne pour chaque jury, une présidente et une secrétaire.

Les jurys fonctionnent sous l'autorité de la présidente, elle peut être membre du jury. Elle assure, en liaison avec le directeur technique, les commissaires du concours, l'organisateur, le bon fonctionnement général du jury ainsi que le bon déroulement des dégustations.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ assure le bon déroulement de Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ par la préparation des échantillons, l'organisation et la réalisation de la dégustation.

Elle assure, grâce à une fiche de jugement adéquate, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats.

Article 8 : DISTINCTIONS

Le nombre de distinctions attribuées par catégorie et pour l'ensemble du concours Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ ne pourra représenter plus du tiers des échantillons présentés par catégorie. Ces distinctions seront décernées, selon l'appréciation du jury, aux vins qui répondent aux classes de qualités organoleptiques.

Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ définit les récompenses qui sont :

- Nova de "Diamant", note globale > à 85 points sur 100 points
- Nova d "Argent", note globale comprise entre 80 et 84.9 points sur 100 points

Chaque lauréat sera avisé ultérieurement des résultats par courrier ou par courriel.

Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ délivre aux lauréats un document précisant la nature de la distinction attribuée, l'identité du vin, le volume déclaré, la catégorie, la note obtenue, ainsi que le nom et l'adresse du détenteur, le nom du concours.

Des médailles adhésives représentatives des distinctions attribuées pourront être appliquées sur la bouteille et seront disponibles uniquement auprès de l'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ pour les vins primés, en fonction du volume déclaré sur la fiche d'inscription.Toute autre mention ou représentation de la récompense obtenue est interdite.

A l'issue du palmarès , les vins primés uniquement, en fonction de leur note, peuvent être distingués par des mentions particulières, Grand Prix /et/ou Trophée.

Ci après le barème des mentions particulières en fonction des notes obtenues pour les vins primés.

- * GRAND PRIX , vin ayant obtenu la haute note de l'ensemble du concours.
 - * Trophée Diamant Inoubliable , vin primé ayant obtenu de 96 points à 100 points
 - * Trophée Diamant Mémorable , vin primé ayant obtenu de 91 points à 95 points
 - * Trophée Diamant Admirable , vin primé ayant obtenu de 85 à 90 points
 - * Trophée Argent Remarquable , vin primé ayant obtenu de 80 à 84 points
- Ces mentions particulières ne pourront pas figurer sur l'étiquette.

Ces vins primés pourront bénéficier cependant d'une communication spécifique en fonction de leur mention particulière (médias, presse, internet,sites spécialisés, etc...).

Aucune mention particulière ne pourra être attribuée si le vin ne fait pas partie du palmarès.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation à titre commercial des récompenses.Toute utilisation non autorisée et la reproduction du logo, des distinctions et prix sont strictement interdites.Les résultats du concours international seront diffusés au grand public, dans la mesure du possible, par tout moyen de communication.

Article 9 : CONTROLES

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète ou erronée et d'éliminer tout échantillon non conforme au règlement.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ est seule compétente pour régler d'éventuels litiges.L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ se réserve le droit de faire procéder, par un laboratoire d'analyses œnologiques agréé, à un contrôle analytique des échantillons primés et d'y donner la suite qui lui semble nécessaire.

L'Association de Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ se réserve le droit de limiter le nombre d'échantillons en fonction de l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription.

Deux mois avant le déroulement de l'épreuve, L'Association de Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ adresse un avis à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de PACA. Cet avis indique le lieu et la date d'organisation de la compétition.Dans les deux mois qui suivent le concours, Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World – International Competition™ adresse à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi PACA , un bilan comportant,

- le nombre d'échantillons présentés globalement et par catégorie,
- le nombre d'échantillons primés globalement et par catégorie,
- le nombre de distinctions attribuées par type de distinction,
- le pourcentage de vins primés par rapport au nombre de vins présentés ;
- pour chaque échantillon primé les éléments permettant d'identifier le vin et son détenteur.

Article 10 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS AU CONCOURS

Elles comportent de fait le respect et l'acceptation du présent règlement.Les frais de participation ne seront pas remboursés : si les vins ne sont pas primés, si les échantillons et les documents relatifs à l'inscription et au règlement des frais de participation arrivent après la date limite d'envoi des échantillons ou après la date limite d'inscription.

Article 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Langues officielles : Français,

Documents disponibles en : Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand, Portugais.Si un événement indépendant de la volonté de L'Association - Femmes et Vins du Monde / Women and Wines of The World devait empêcher le bon déroulement du concours, de L'Association - Femmes et Vins du Monde / Women and Wines of The World ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable. L'Association - Femmes et Vins du Monde / Women and Wines of The World se réserve le droit d'annuler le concours, d'en modifier la date initialement prévue, de l'écourter, de le prolonger, d'en modifier les conditions ou le déroulement en cas de force majeure (épidémie, incendie, catastrophe naturelle, grève, acte terroriste, etc.), d'événement indépendant de sa responsabilité ou de nécessité justifiée. Sa responsabilité ne saurait être demandée par le participant. L'Association - Femmes et Vins du Monde / Women and Wines of The World ne peut pas, par ailleurs, être tenue pour responsable en cas de vol, perte, retard ou avarie dans l'acheminement des échantillons.Suivant les méthodes recommandées par la Norme des concours internationaux des vins et boissons spiritueuses d'origine viti vinicole (Résolution OIV/concours 332a/2009). Le règlement du concours international, est soit consultable par toute personne intéressée sur le site internet du concours international ou soit transmis à sa demande sous forme électronique.

Ce règlement peut être modifié chaque année après avis de la DGCCRF, 1 mois au plus tard avant le déroulement du concours et avant les inscriptions des participants.

Contact : Association FVMCI-CWVVV. Envoi dossier FVMCI 29 rue des Templeiers 83170 Brignoles FRANCE

Tél. : +33(0)6 98 37 72 72 - Fax : +33(0)9 57 17 98 05

E-Mail : concours2020@femmesetvinsdumonde.com

Site web: www.femmesetvinsdumonde.com



MODALITÉS D'INSCRIPTION

ATTENTION :

L'adresse d'envoi du dossier d'inscription est différente de l'adresse des échantillons.

1. ENVOI DU DOSSIER AVANT LE 25 AVRIL 2020

- une fiche d'inscription par vin présenté (à photocopier si nécessaire),
- un bulletin d'analyses de moins d'un an par échantillon
- la déclaration de revendication pour les vins produits en France bénéficiant d'une IG
- le paiement des droits d'inscription (voir fiche d'inscription),



Par Courrier

Femmes et Vins du Monde Concours International 2020

Inter Concours du Monde

C/O CDT - 29 rue des Templiers

83170 BRIGNOLES - FRANCE

Tél. : + 33 (0)6 98 37 72 72

Par Fax :

+ 33 (0)9 57 17 98 05

Par email:

concours2020@femmesetvinsdumonde.com

2. ENVOI DES ÉCHANTILLONS AVANT LE 25 AVRIL 2020

- 6 bouteilles par échantillon présenté,
- facture pro forma mentionnant "échantillons sans valeur commerciale",
- aviser de votre envoi l'agence CMDT
par fax : +33(0)4 94 10 81 38 ou par e mail : commercial@cmdt.fr



à l'attention de

CMDT - 83500 La Seyne sur Mer - France

663 av. de la 1ère Armée Française Rhin et Danube

Zone Portuaire de Brégaillon

Tél +33(0) 4 94 10 81 36 - Fax +33(0)4 94 10 81 38

Échantillons provenant Hors U.E.

IMPORTANT: tous les envois depuis les pays hors U.E. doivent impérativement être effectués en DDU (Delivered Duty Unpaid) LA SEYNE SUR MER (T1 INCLUS) INCOTERM 2000



MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION PAR

Nombre d'échantillons présentés	France	U.E	Hors U.E.
1 échantillon	199,00€ HT + TVA 20%	199,00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire	199,00€ HT
2 échantillons	159,00€ HT par échantillon + TVA 20% chacun	159,00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	159,00€ HT par échantillon
3 échantillons et plus	139,00€ HT par échantillon + TVA 20% chacun	139,00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	139,00€ HT par échantillon

MODALITÉS DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les frais de banque doivent être pris en charge par l'expéditeur.

Pour La France

- par chèque bancaire à joindre à la fiche d'inscription à l'ordre de : FVMCI - WWWIC Association
- par virement bancaire à l'ordre de : FVMCI - WWWIC Association
Code banque : 19106 - Code guichet : 00002 - N° de compte : 43606648902 - Clé RIB : 05 LA GARDE CENTRE- IBAN : FR76 1910 6000 0243 6066 4890 205 - BIC : AGRIFRPP891
- par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à FVMCI - WWWIC Association, en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.

Hors France

- par virement bancaire à l'ordre de : FVMCI - WWWIC Association
Code banque : 19106 - Code guichet : 00002 - N° de compte : 43606648902 - Clé RIB : 05 LA GARDE CENTRE - IBAN : FR76 1910 6000 0243 6066 4890 205 - BIC : AGRIFRPP891
- par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à FVMCI - WWWIC Association, en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.



Femmes et Vins du Monde Concours International 2020
BRIGNOLES - FRANCE
Paiement par carte de crédit



Veuillez porter cet achat au débit de mon compte

Nom du débiteur de la carte

Eurocard/Mastercard

q

Visa

q

Numéro de la carte de crédit

Date d'expiration

Numéro de contrôle (les 3 derniers chiffres au dos de la carte bancaire)

Montant total

Signature autorisée